



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2016- AS**

**APPROBATION DE LA GRILLE DES CONTREPARTIES ACCORDEES PAR LE MUSEE
NATIONAL PICASSO-PARIS DANS LE CADRE DE MECENAT**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment ses articles 8 et 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée national Picasso-Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 21 juin 2016,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve la grille des contreparties accordées par le Musée national Picasso-Paris dans le cadre du mécénat tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

Laurent LE BON
Président